

# A l'île Bourbon, troubles entre le Conseil et le Gouvernement.

Le 28 juillet 1770 - Desroches au ministre

---

Un document du Service Historique de la Défense, département Marine, à Brest. Ms.92, n°71

---

Conseil de l'île de Bourbon.  
N°98.

A St Denis île de Bourbon, le 28 juillet 1770

M. Desroches

Monseigneur,

Je ne suis ici que depuis hier, et depuis mon arrivée je n'ai pas eu un moment de repos. Je n'ai pas la présomption de me flatter d'avoir en aussi peu de temps changé la face des choses.

Il est cependant vrai que les témoignages alternatifs de considération et de mécontentement que j'ai donnés, suivant les circonstances et les personnes, paraissent avoir produit un très bon effet.

Il y a plus encore, Monseigneur, j'ai la parole positive de tout le Conseil en général, et de chaque membre en particulier, qu'ils répareront par une soumission aveugle aux volontés du Roi, les torts qu'ils ont eus jusqu'ici.

Cette résolution ne peut être consacrée et avoir son plein effet, que le Conseil tenant. L'assemblée en est indiquée à 4 heures de cet après-midi. Le vaisseau *le Gange* doit partir demain, il est à 10 lieues d'ici, et je ne me flatte pas de pouvoir par cette occasion vous rendre compte de ce qui se sera passé ; mais j'ose présager l'issue la plus satisfaisante.

On est convenu avec moi, Monseigneur, de part et d'autre, que l'on supprimera et que l'on anéantira tout ce qui a pu faire naître les troubles, et les fomenter ; que le gouvernement militaire aura sa pleine exécution, sans que le Conseil se mêle de ce qui a rapport à la police.

On est convenu encore que le procureur général [M. Million] rentrera dans les bornes dont il s'était écarté, relativement à M. de Crémont.

On est convenu enfin, Monseigneur, de ne pas vous envoyer tous les fatras de mémoires qu'on vous destinait ; moi-même j'espère que je n'aurai plus à ce sujet qu'une lettre plus courte que celle-ci à vous écrire, pour vous annoncer par *l'Indien* la consommation de l'ouvrage.

Je vous supplie en même temps de vouloir bien regarder comme non-venu tout ce qui vous a été adressé précédemment par MM. de Bellecombe et de Crémont, relativement à ces discussions.

Pour moi, j'en gémissais depuis le commencement de l'année, mais la crainte de vous inquiéter, mon respect pour votre repos, et l'espérance que je n'ai jamais perdue de tout pacifier, m'ont empêché jusqu'ici de vous envoyer des volumes de mémoires qui m'avaient été adressés de part et d'autre, que j'avais cependant extraits le plus brièvement qu'il m'avait été possible, mais qui n'auraient pu vous causer que beaucoup de peine, soit que vous vous fussiez rapporté à mes extraits, soit que vous vous fussiez fait rendre compte de toutes les pièces originales que j'aurais été obligé de vous adresser.

Je ne peux pas finir sans avoir l'honneur de vous témoigner combien j'ai lieu d'être satisfait de M. de Bellecombe et de M. de Crémont. Ils sont l'un et l'autre tels que je vous les ai peints dans ma lettre N°86. Trop occupés des véritables avantages du service du Roi et de la colonie, pour avoir pu s'assujettir à de certains ménagements dont ils commencent à sentir la nécessité lorsqu'il s'agit de concilier les opinions et les états différents. Mais d'ailleurs, ils sont animés l'un et l'autre du zèle le plus pur, et du plus noble désintéressement. Aussi je peux vous assurer qu'ils sont tous deux généralement respectés et aimés, j'oserai même dire, du parti qui leur est opposé.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur.  
Le Ch. Desroches

\* \* \*